



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2016

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20H00

ELUS :	Présents	absents	excusés	Procurations à :
Delphine BADIQUÉ	X			Arrivée à 20h30
Karine CORDIER	X			
Jean-Pierre CUENIN	X			
Christophe DELAGRANGE	X			
Robert DEMOULIN	X			
Nathalie GRISEY	X			
Nelly LAILY	X			
Adeline LIONNE			X	Christelle PAOLI
Annie MAITRE	X			
Jean-Daniel NARDIN			X	Eric VARNEROT
Michel NICOLIER	X			
Christophe OEUVRARD	X			
Christelle PAOLI	X			
Jean-Baptiste ROLLIN	X			Arrivé à 20h20
Eric VARNEROT	X			

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de voix délibératives : 15

1) Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Pierre CUENIN a été désigné secrétaire de séance

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

2) Approbation du Compte-rendu précédent :

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors de la séance du conseil municipal du 15 Juin 2016

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

3) Ecole :

Présentation par Madame Nelly LAILY

- Nombre d'élèves répartis par classe
- Perspective 2017
- Travaux potentiellement à faire
- Ecole Numérique



4) **Révision PLU :**

Monsieur le Maire explique que deux offres pour réaliser la révision du PLU sont en notre possession à savoir :

- AUTB : un coût total de 28080 € TTC soit 23400 € HT
- CABINET RUEZ ET ASSOCIES (géomètres experts) : un montant de 27 035 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

De confier la réalisation du PLU de notre commune au CABINET RUEZ ET ASSOCIES pour un montant de 27 035,00 € HT

Résultat du vote : 14 voix pour ; 0 contre ; 1 abstention

5) **Le Personnel :**

Marion Mauvais :

ALSH :

EMPLOI D'AVENIR/ adjointe d'animation à l'ALSH

- Temps de travail : 35 h/semaine (animation, travail administratif et ménage de la salle de l'ALSH)
- Taux de prise en charge est de 75% (Mission locale).
Taux horaire SMIC : 9.67€/heure. Coût salarial mensuel et cotisations patronales : 1725 € dont 1093€ d'aide soit un coût mensuel pour la commune de Vézelois de 632€ par mois (7586€ par an).
- Contrat pouvant aller jusqu'à 36 mois.
- Formation BAFA : stage de perfectionnement en octobre.
-

Cf fiche explicative

Elodie BANIER :

École maternelle

ATSEM (ancienne ATSEM SIEMPK de Dorans et Sévenans) : 21 heures par semaine (temps annualisé)

Accompagnatrice Bus Meroux et Moval : 7 heures par semaine (temps annualisé)

Contrat jusqu' au 30 novembre 2016 car après cette date il faudra prendre la décision de la nommer stagiaire car sinon elle perd le bénéfice de son concours obtenu 3 ans auparavant.

Lucille IBERN :

Contrat d'un an

Accompagnatrice Bus Autrechêne : 5 heures par semaine (temps annualisé)

Ménage « La Vézeloise » : 3.5 heures par semaine (temps annualisé)

Lucille s'occupe à l'école de Maelys (enfant trisomique)

Les membres du conseil demandent à avoir un tableau récapitulatif intégrant :

- Le nombre d'heures hebdomadaires
- le statut (contractuel, titulaire...)



6) **Le règlement :**

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil ont des remarques à formuler sur le règlement intérieur de la commune.

Ce dernier a été diffusé avec la convocation du conseil municipal

Les membres du conseil demandent un peu plus de renseignements sur :

- Astreintes
- Congés (préciser les délais de dépôt des demandes pour l'ensemble des congés)

7) **Point sur le centre aéré :**

Monsieur le Maire montre à ses conseillers une vidéo qui représente tout ce qui a eu lieu lors du centre aéré de juillet. Le centre aéré a eu un très bon taux de fréquentation, les activités étaient variées. Les enfants se sont bien amusés.

8) **Loyers :**

Une demande a été formulée par une locataire pour réduire le montant de son loyer d'une valeur de 20.00 € le motif étant que la cave est humide et elle ne veut pas s'en servir.

Monsieur le Maire demande l'avis au conseil municipal peut :

Le conseil décide de ne pas réduire le montant du loyer car, l'humidité de la cave lui a été précisée lors de la location de son appartement.

9) **Les compteurs LINKY :**

Monsieur le Maire fait une démonstration informatique sur le sujet des compteurs LINKY.

Il informe ses conseillers qu'une réunion aura lieu le samedi 10 septembre à l'UTBM sur le sujet

10) **Convention benne à déchets verts vézelois-chèvremont et Meroux :**

Monsieur le Maire explique que la gestion du site de la benne à déchets verts pourrait s'effectuer en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Belfortaine, le SERTRID et les communes de Chèvremont, Meroux et Vézelois.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour signer la convention à venir en incluant la commune de Meroux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à venir entre la Communauté d'Agglomération Belfortaine, le SERTRID et les communes de Chèvremont, Meroux et Vézelois.

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

